Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le
ID : 043-214301574-20250703-DEL_2025_0111-DE

VILLE
DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 30 juin 2025

Délibération n° DEL_2025_0111

L'an deux mille vingt cinq, le trente juin à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
mardi 24 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
04/07/2025

Étaient présents :
Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Pascal BERTRAND, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Cédric DINIS, Madame Marie MARQUARDSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur François CHATAING, Monsieur Baptiste MASSIN, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Isabelle DARDELET

Ont donné procuration :
Madame Brigitte BENAT à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Maryline BRUN à Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Celline GACON à Monsieur Fabien SURREL, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Secrétaire de séance : Marlène LASHERME

La séance a été levée à : 21 H 35

Rédacteur : Sandra FLANDIN Administration Générale

Objet :	RN 88 : Déviation de Saint-Hostien / Le Pertuis : avis de la ville du Puy-en-Velay

Rapporteur : Caroline BARRE

Le Conseil municipal souhaite émettre un avis sur le projet de mise à 2X2 voies de la RN 88 portant sur la section le Pertuis/Saint-Hostien suite à la prise, par le Préfet de Haute-Loire, de l'arrêté du 26 mai 2025 portant ouverture d'une enquête publique conjointe du 26 juin au 28 juillet 2025préalable à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité du foncier pour le projet de déviation de la RN88 entre Saint-Hostien et Le Pertuis.

Le projet :

Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le
ID : 043-214301574-20250703-DEL_2025_0111-DE

La RN 88 a été classée « Grande liaison d'aménagement du territoire » dès 1993 considérant sa fonction d'axe central assurant la liaison Lyon - Toulouse. Ce classement n'a jamais été remis en cause et sa mise à deux fois deux voies a été inscrite dès 2003 parmi les 50 grands projets d'infrastructures nationaux.

Elle constitue une liaison interrégionale entre Occitanie et Auvergne Rhône-Alpes mais également une liaison européenne entre l'Europe du nord et l'Europe méditerranéenne. Cette liaison est destinée à achever le désenclavement du Massif Central. Vecteur important de développement économique des territoires qu'elle traverse, cette infrastructure routière constitue un véritable outil d'aménagement du territoire réunissant 7 départements, 2 grandes régions et 4 chefs-lieux.

Le projet décrit dans l'enquête publique et l'étude d'impact actualisée consiste à réaliser en 2x2 voies les contournements des bourgs de Saint-Hostien et du Pertuis sur une longueur de 10,5 km. Il constitue également le dernier maillon routier permettant la mise à 2x2 voies complète de la RN 88 entre Lyon et Le Puy-en-Velay. L'opération est réalisée sous maîtrise d'ouvrage déléguée à la Région par l'État. Elle est inscrite au Contrat de Plan État / Région et fait partie des dossiers répertoriés pour figurer dans un plan de relance ou plan de rebond co-financé par l'État et la Région Auvergne Rhône Alpes.

Ces documents présentent les actualisations du projet présenté en 2020 qui répondent aux recommandations de l'autorité environnementale formulées en 2020, aux informations complémentaires de 2022 fournies par la Région, aux recommandations de l'autorité environnementale en 2023 et enfin aux informations complémentaires de 2024 fournies par la Région.

Après analyse des différents aspects de cette opération, il est mis en évidence les principaux atouts :
• **Un projet d'intérêt général permettant de désenclaver la Haute-Loire et plus largement le sud de la région et du Massif Central.**

Au niveau plus local, elle cumule deux fonctions très complémentaires :
• Elle permet de relier les aires urbaines de Saint-Étienne et du Puy-en-Velay,
• Elle permet d'irriguer tout un réseau de villes moyennes et villages ruraux de moyenne montagne.

Plus précisément sur le secteur Le Puy-Yssingeaux, elle permet la desserte de 43 communes regroupant plus de 88 000 habitants. C'est donc 1/3 de la population de la Haute-Loire qui est directement intéressé (riverains, employés, entrepreneurs, scolaires…) pour des usages du quotidien.
Concernant le volet économique, si le nord-est du département de la Haute-Loire est tourné vers Saint-Étienne, la mise à 2x2 voies jusqu'à Yssingeaux dans les années 90 a fortement contribué à renforcer ce territoire avec de nombreuses installations d'actifs conservant leurs emplois à Saint-Étienne. Ainsi ce secteur est aujourd'hui caractérisé par une population active en croissance. Les artisans, commerçants, chefs d'entreprises professions intermédiaires et employés représentent les 2/3 de cette population active.

La RN 88 représente la colonne vertébrale à partir de laquelle se concentrent les zones d'activités et les entreprises industrielles et logistiques et à partir de laquelle le développement économique s'est prioritairement construit. Elle facilite les déplacements et les échanges économiques en direction du bassin Rhône-Alpin. Les zones d'activités de l'agglomération Ponote au plus proche de la route nationale sont les plus importantes du territoire, en superficie, en nombre d'entreprises et accueillent de grands noms de l'industrie locale. Ainsi, les 20 plus grandes entreprises industrielles font partie de ces zones d'activités.
Sur un territoire qui est son propre bassin d'emplois (93 emplois pour 100 actifs), le maintien d'une dynamique économique est un sujet essentiel ; le rapprochement au bassin Rhône-Alpin en temps par la progressive mise à 2X2 voies de la RN88 participe à développer l'attractivité économique du territoire.

Tourné vers une offre touristique de « pleine nature », le secteur concerné concentre 40 % des

Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le
ID : 043-214301574-20250703-DEL_2025_0111-DE

chambres d'hôtel du Département de la Haute-Loire.

Ainsi, renforcer cet axe constitue-t-il une opportunité pour :
• Faciliter les déplacements du quotidien de près de 90 000 habitants.
• Contribuer au dynamisme économique et à l'emploi.
• Renforcer l'offre touristique avec un accès simplifié au territoire.

En outre, ce chantier générera la création de 855 emplois directs et de plus de 700 emplois indirects, ce qui, compte tenu de la crise économique actuelle, constituera un levier pour la relance.

Un projet pour plus de sécurité :
Au-delà de l'aspect facilitateur pour le quotidien des riverains et les acteurs économiques du territoire, ce projet a pour objectif le renforcement de la sécurité des utilisateurs de la RN 88. La RN 88 présente en effet un taux d'accident corporel significativement supérieur à la moyenne nationale. En effet celui-ci est de 21 pour 100 millions de véhicules/km tandis qu'il est près de 25 pour la RN88.
Entre 2013 et 2020, 23 accidents ont été comptabilisés sur la RN88 entre Yssingeaux et Saint-Pierre-Eynac avec un total de 10 victimes, 23 blessés hospitalisés et 7 blessés légers. Aussi, avec la mise à 2x2 voies de la section Le Pertuis Saint-Hostien et le doublement de la déviation d'Yssingeaux, l'objectif est de réduire très significativement ce taux pour descendre au niveau de la moyenne nationale pour les 2 fois 2 voies soit 9.
Par ailleurs, en réduisant le trafic dans les bourgs traversés, il est attendu une amélioration notable de la sécurité des riverains.

Enfin, situé sur un territoire de moyenne montagne soumis aux averses de neige, la mise à 2x2 voies sera un atout pour faciliter le déneigement tout en améliorant la sécurité des personnels d'intervention et permettant la poursuite de la circulation.

Un projet exemplaire, intégré dans son environnement :
La Région, maître d'ouvrage de ce projet d'envergure, s'inscrit dans une démarche visant l'excellence en terme de préservation de l'environnement. En effet, cette opération est une première nationale puisque pour la première fois, la maîtrise d'ouvrage est confiée à une Région. Aussi, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, qui fait de l'environnement la priorité, compte s'appuyer sur ce chantier pour faire la démonstration de son ambition et de son expertise pour la conduite d'un projet routier où la préservation des ressources, les économies d'énergie et la réduction des gaz à effet de serre seront des priorités. Tous les aspects de l'impact de ce chantier sur son environnement ont été étudiés et mis à jour en 2024 et pris en compte afin qu'ils soient :
• évités à chaque fois que possible,
• réduits systématiquement,
• compensés si aucune autre solution n'est possible.

Les emprises nécessaires au projet font l'objet de mesures de compensation non seulement rendues nécessaires par la réglementation de l'environnement mais également inédites par le niveau d'exigence du maître d'ouvrage. Le choix a été fait de réduire au maximum l'impact sur les espèces et les paysages, aussi les ouvrages facilitant les continuités écologiques et minimisant les impacts sur le réseau hydraulique sont espacés en moyenne de 250 m et non pas de 720 m comme la réglementation l'exige.

En outre, des mesures de compensation pour l'activité agricole sont prévues. Enfin, en réduisant la circulation dans les bourgs, les nuisances induites par le trafic routier seront réduites ce qui améliorera considérablement la qualité de l'air et donc la qualité de vie des riverains.
Tout en garantissant l'intégration de cet ouvrage dans son environnement, ce projet est une véritable opportunité pour renforcer le développement économique de la Haute-Loire et pour améliorer significativement la qualité de vie des riverains et des usagers de la RN88. La réduction du nombre d'accidents relève de la responsabilité des acteurs publics que nous sommes.

Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le
ID : 043-214301574-20250703-DEL_2025_0111-DE

Le Conseil Municipal :

- ÉMET un avis très favorable au projet d'aménagement de la déviation Saint-Hostien-Le Pertuis (RN 88) porté par la Région Auvergne Rhônes-Alpes.

VOTE : MAJORITÉ
Pour : 26
Contre : 4
Michelle CHAUMET, Fabien SURREL, Celline GACON, Laurent JOHANNY
Abstention : 3
Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Isabelle DARDELET, Aurélie CHAMBON

Signé le 30 juin 2025,
Le Secrétaire de séance,
LASHERME Marlène,
Adjointe au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le lundi 30 juin 2025

Signé par : Michel CHAPUIS
Date : 03/07/2025
Qualité : M. le Maire